

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 octobre 2014 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Christelle FOSSANO donne pouvoir à M. EIGELTHINGER et Denise ANCELIN donne pouvoir à M. ENCELLE.

M. GUER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- Approbation du dernier conseil
- 1. Carte achat équipement de sport (2)
- 2. Décision modificative de crédits budgétaires N°1 – budget assainissement – sortie de bien de l'actif
- 3. Décision modificative de crédits budgétaire N°2 – assainissement - mise en non valeurs de dettes
- 4. Décision modificative de crédits budgétaire N°1 – budget eau – sortie de biens de l'actif et des amortissements
- 5. Décision modificative de crédits budgétaires N°1 – budget communal – éclairage public
- 6. Décision modificative de crédits budgétaires N°2 – budget Eau – modification montant des dépenses imprévues
- 7. Demande de subvention au Conseil Général : Dotation Solidarité 2014 pour l'éclairage public
- 8. Intégration du lotissement la Roane aux budgets
- Questions diverses

## Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 18/06/2014 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 24/06/2014.

### 1. Cartes achat équipement de sport (8.2 – Aide sociale)

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il est nécessaire de commander deux autres cartes cadeaux d'un montant de 15€ chacune suite à un oubli de la mairie et à un retardataire.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à passer commande sur le site SPOREKA.**

## **2. Décision modificative de crédits budgétaires n°1 – budget assainissement – sortie de bien de l’actif (7.1 – décisions budgétaires)**

Suite aux travaux d’assainissement général réalisés sur la commune de Courbesseaux, le lotissement de Verdonaine a été raccordé à ce réseau collectif. De ce fait la station individuelle du lotissement a été désaffectée. Il convient de retirer ce matériel de l’actif du budget assainissement de la commune à sa valeur résiduelle après 5 années d’amortissement au 31/12/2013.

La valeur du bien est de 60 168,57 €. Ainsi il convient de procéder aux écritures suivantes : un mandat à l’article 675 « valeurs comptables des éléments d’actifs » de 60 168,57 € et un titre du même montant à l’article 2158 « installation de matériel autre » en investissement.

A cette fin, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement : Article 675 : + 60 168,57 €  
Article 023 : - 60 168,57 €  
donc
- Recette d’investissement : Article 021 : - 60 168,57 €  
Article 2158 : + 60 168,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité.

## **3. Décision modificative de crédits budgétaires n°2 – budget assainissement – mise en non valeurs de dettes (7.1 – décisions budgétaires)**

Madame le trésorier d’Einville au Jard informe le conseil municipal des demandes d’admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables au budget assainissement 2014.

Il s’agit de factures d’assainissement pour un montant de :

- 682,21€ pour le motif : surendettement des redevables et décision du tribunal d’effacement de la dette.
- 33,83€ pour motif : dette irrécouvrable le créancier est en position de liquidation judiciaire
- 76.85€ pour motif : créances inférieure à 130 € par redevables donc poursuites impossibles.

Pour permettre d’émettre au budget assainissement 2014, les mandats qui placeront les créances en non-valeur il convient d’ouvrir des crédits à l’article 6541 «créances irrécouvrables admises en non-valeur »

A cette fin, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement : Article 6541 : + 792,99 €  
Article 023 : - 792,99 €  
donc
- Recette d’investissement : Article 021 : - 792,99 €



- Dépense d'investissement : Article 2312 : - 27 640,69€  
Article 21534 : + 27 640,69€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **6. Décision modificative de crédits budgétaires n°2 – budget EAU – modification montant des dépenses imprévues (7.1 – décisions budgétaires)**

Par courriel du 12 juin 2014, la sous-préfecture de Lunéville nous interpelle sur le montant voté à l'article 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ». Celui-ci est de 1 000€, alors que les dépenses inscrites à cette article ne peut dépasser 7,5% du montant des dépenses inscrite aux opérations réelles de fonctionnement soit 579,98 €.

A cette fin, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement : Article 022 : - 420,02 €
- Recette de fonctionnement : Article 748 : - 420,02 €

Le budget de fonctionnement reste ainsi équilibré entre les recettes et les dépenses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **7. Demande de subventions au Conseil Général : Dotation Solidarité 2014 pour l'éclairage public (7.5 – subventions)**

Suite aux travaux de modification de l'éclairage public dans plusieurs rues de la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander auprès du Conseil Général la Dotation Solidarité 2014.

M. le Maire rappelle le montant des travaux :

- 23 033,91 € HT soit 27 640,69 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à demander la subvention Dotation Solidarité au Conseil Général pour l'année 2014

## **8. Intégration lotissement La Roane aux budgets (7.1 – décisions budgétaires)**

Suite à la rétrocession du 28 juillet 2014 du lotissement La Roane, il convient d'intégrer les divers réseaux à l'actif communal au sein des divers budgets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité D'OUVRIER les crédits suivants :

### Budget général :

Investissement – dépenses - Article 2151 :	+ 136 209,82 €
Article 21534 :	+ 31 412,17 €
Article 21538 :	+ 41 850,54 €
Investissement – recettes – Article 1328 :	+ 209 472,53 €

### Budget Eau :

Investissement – dépenses – Article 2158 :	+ 30 094,95 €
Investissement – recettes – Article 1318 :	+ 30 094,95 €

### Budget Assainissement :

Investissement – dépenses – Article 2158 :	+ 223 661,39 €
Investissement – recettes – Article 1318 :	+ 223 66,39 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à l'intégration des réseaux secs et humides.

## **Questions diverses**

### **11 novembre**

La commune a invité les autres communes (Armistice + 100 ans). Une demande aux enfants de la commune a été faite pour lire un texte à la cérémonie. Déroulement de la matinée : chorale + messe + vin d'honneur.

Une exposition « Bataille du Grand Couronné » et « bataille 14-18 » aura lieu dans la salle d'honneur de la mairie pendant plusieurs jours.

### **Brocantes de jouets**

Elle aura lieu le 23 novembre 2014 à la salle communale. Des papiers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

### **28 novembre**

Réunion des Maires du Canton à Courbesseaux

### **29 novembre**

Saint-Nicolas

### **City-stade**

M. AUBERTEIN a demandé la création d'un city-stade au lieu du terrain de foot en lieu et place (budget environ 60 000€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.